



Ecole Notre Dame de Barbentane

OGEC Ecole privée catholique Notre Dame
2, chemin des écoles
13570 BARBENTANE
Tel: 04 90 95 50 50/ fax: 04 90 94 04 32

TARIFS ET MODALITES DE REGLEMENT ANNÉE 2021-2022

Annexe au Contrat de Scolarisation: Contributions, cotisations et prestations

A: **PAIEMENT MENSUEL** : en 10 fois à compter du 10.09.2021 par prélèvement.

B: **PAIEMENT ANNUEL** : en 1 fois, le 10 septembre 2021, par chèque ou prélèvement.

C: **PAIEMENT TRIMESTRIEL** : en 3 fois ; le 10.09.2021; 10.01.2022 ; 10.04.2022 par chèque ou prélèvement

D: **PAIEMENT PERSONNALISE**: Afin de ne pas alourdir les charges des familles, celles-ci peuvent éventuellement proposer un échéancier de paiement à l'établissement. Celui-ci sera demandé par écrit à l'aide du document «**Choix du mode de paiement**» et devra être impérativement respecté.

Le paiement annuel peut regrouper la contribution des familles, la cotisation APEL et le forfait cantine.

Le paiement par prélèvement automatique peut regrouper la contribution des familles, la cotisation APEL, la demi-pension (forfait ou repas occasionnels) et la garderie du soir.

1) Contribution des familles (scolarité)

Contribution annuelle par enfant :

Nombre d'enfants	1er enfant	2ème enfant	A partir du 3 ^{ème} enfant et suivants
Contribution	510 €	460 €	410 €

Pour l'inscription ou la réinscription, un règlement de 50 € par enfant est demandé à titre d'acompte lors du dépôt du dossier. Ce montant sera déduit sur la facture de l'année.

La date limite de réinscription est **le 31 mai 2021** pour l'année scolaire 2021/2022. Les chèques d'acompte ne seront encaissés que le 31 mai 2020. Jusqu'à cette date, l'inscription peut être annulée. En cas d'annulation de l'inscription après le 31 mai, ce montant sera conservé par l'établissement.

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers, les équipements, les dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'enseignement catholique diocésain et national.

En cas de non-paiement des frais de scolarité l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève,

l'année scolaire suivante. Sauf cas de force majeure ou d'exclusion définitive, tout trimestre commencé est dû entièrement.

Si vous rencontrez des difficultés financières, n'hésitez pas à prendre contact avec la directrice de l'école. Un dossier de demande d'aide peut être retiré au secrétariat. Il devra impérativement être retourné avant le 15 octobre 2020.

2) Demi-pension

	Forfait annuel	Forfait mensuel	Le repas
Demi-pension (classes maternelles)	600.00 €	60.00 €	4,90 €
Demi-pension (classes primaires)	620.00 €	62.00 €	5,10 €

Une facture sera établie au début du mois suivant pour les repas occasionnels.

En cas de compte cantine débiteur, l'établissement se réserve le droit de ne pas réadmettre à la demi-pension l'élève pour le trimestre scolaire suivant. En tout état de cause, l'établissement se réserve le droit de recouvrer les sommes dues par tout moyen légal.

Si votre enfant, pour raisons médicales, devait manquer une semaine complète, soit 4 jours de cantine consécutifs, vous bénéficieriez d'un avoir équivalent à quatre repas, sur présentation d'un certificat médical.

3) Cotisation APEL

La cotisation APEL par famille et par an est de **22.00 €**. Elle est facultative. Les fonds recueillis sont reversés intégralement à l'APEL. **Cette cotisation vous sera facturée avec la contribution des familles, au mois de septembre.** Vous n'avez qu'une seule cotisation à payer par famille, c'est dans l'école de votre enfant le plus jeune qu'elle doit être réglée si vous avez un enfant scolarisé dans un autre établissement catholique.

4) Activités et sorties pédagogiques

Une participation à diverses activités pédagogiques se déroulant dans l'établissement (accueil d'intervenants extérieurs en théâtre, art, musique etc....) ou hors de l'établissement (visite d'un musée, d'une ferme, séance de cinéma, de théâtre ou de cirque etc....) pourra vous être demandée. Le montant de « ces extra pédagogiques » est variable selon les activités. Si une classe de découverte est organisée dans une classe, les modalités financières sont expliquées et négociées avec les parents d'élèves concernés. Pour toutes ces activités, l'association des parents d'élèves (APEL) participe financièrement afin d'alléger le montant demandé aux familles.

5) Garderie

Tous les soirs, les enfants peuvent rester à la garderie de 16h45 à 18h00. Le prix est de **2.60 €** pour tous les élèves, quel que soit le temps qu'il reste à la garderie, à partir de 16h45.

Une facture sera établie dans le courant du mois suivant, si votre enfant reste à la garderie.



Ecole Notre Dame de Barbentane

OGEC Ecole privée catholique Notre Dame BARBENTANE
Tel: 04 90 95 50 50/ fax: 04 90 94 04 32

CONVENTION FINANCIERE ET CHOIX DU MODE DE PAIEMENT

Année 2021/2022

Nom, prénom du/des responsables payeurs:

Adresse :

Ville..... Code Postal :

Téléphone domicile : Portable :

Dans la mesure du possible, le paiement par prélèvement est à privilégier.

Attention, le choix d'un mode de paiement doit rester exclusif. Vous ne pouvez pas choisir deux modes de paiement pour les différentes contributions. Merci de cocher parmi les cases non grisées et d'entourer la mention choisie pour la cotisation APEL.

PAIEMENT PAR PRELEVEMENT

	Prélèvement de la totalité en septembre	Prélèvement par trimestre	Prélèvement mensuel
Contribution des familles			
Cantine au forfait			
Cantine à la carte			
Cotisation APEL	oui non		
Etude ou garderie			

OU

PAIEMENT PAR CHEQUE

	Chèque de la totalité en septembre	Chèque par trimestre	Chèque mensuel	Autre, à préciser
Contribution des familles				
Cantine au forfait				
Cantine à la carte				
Cotisation APEL	oui non			
Etude ou garderie				

Je soussigné Mr et/ou Mme m'engage à acquitter la contribution des familles ainsi que toute autre dépense pour autres services (cantine, étude...) et à respecter le mode de paiement choisi ci-dessus.

Ale,

SIGNATURE :

